



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

DÉBROUSSAILLANT 2D-P, à action systémique, est absorbé par voie foliaire et circule dans la plante jusqu'aux racines.

DÉBROUSSAILLANT 2D-P possède un large spectre d'action :

- ligneux : érable, cornouiller, robinier, chêne, etc.,
- semi-ligneux : ajonc, ronce, genêt, épine noire, etc.,
- dicotylédones à fort développement, annuelles, bisannuelles, vivaces : panais, sureau yèble, lamier blanc, armoise, ortie, chardon, etc.

✓ **2,4 D** : herbicide foliaire et systémique, pénètre dans les feuilles au cours des premières heures qui suivent le traitement, puis est véhiculé dans toute la plante.

✓ **Dichlorprop-p** : herbicide à action foliaire, pénètre par les feuilles des plantes dicotylédones. Systémique, il est transporté rapidement par la sève vers les organes souterrains.

Ces deux substances actives, avec une réponse de type auxinique, agissent sur les membranes des cellules et la division cellulaire induisant d'importantes déformations qui causent la destruction des tissus de vascularisation. Les symptômes sont la dessiccation du feuillage puis des tiges.

DÉBROUSSAILLANT 2D-P assure ainsi la destruction des végétaux indésirables jusqu'à leurs racines empêchant durablement la repousse et les rejets éventuels.

DÉBROUSSAILLANT 2D-P n'a aucune persistance d'action dans le sol et n'agit que sur les plantes présentes lors du traitement.

SÉLECTIVITÉ

DÉBROUSSAILLANT 2D-P est sélectif des graminées présentes, en favorisant leur réinstallation, il protège ainsi les sols des risques d'érosion par le maintien d'une couverture végétale.

QUAND APPLIQUER

Application printanière ou automnale

Appliquer DÉBROUSSAILLANT 2D-P du printemps (*lorsque les feuilles sont sorties*) au début de l'été, pendant la période de végétation active ; ou à l'automne*, en période de descente de sève.

USAGES	DOSE
<ul style="list-style-type: none"> • Usages non agricoles - Débroussaillage. • Traitements généraux - Dévitalisation de broussailles. • Forêt - Désherbage avant plantation 	1,5 L/hL
<ul style="list-style-type: none"> • Gazon de graminées - Désherbage 	3 L/ha

* Une application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne pour les usages Forêt désherbage avant plantation et Traitements généraux dévitalisation des broussailles.

CONDITIONNEMENT

Carton 4X5 L



FICHE D'IDENTITÉ

USAGES ET DOSES HOMOLOGUÉES

- | Usages non agricoles - Débroussaillage : 1,5 L/hL
- | Traitements généraux - Dévitalisation des broussailles : 1,5 L/hL
- | Forêt - Désherbage - Avant plantation : 1,5 L/hL
- | 1 application par an maximum.
- | Gazon de graminées - Désherbage : 3 L/ha
- | A.M.M. N° 2030332 - DRE 6 H - ZNT aqua 5 m

COMPOSITION

- | 240 g/L de 2,4 D
- | 120 g/L de dichlorprop-p
- | (*sous forme ester ethyl hexyl*)

FORMULATION

- | Concentré émulsionnable (EC)

PROFIL TECHNIQUE

COMPLET

- | Large spectre d'efficacité sur arbres et arbustes.

PERFORMANCE

- | 2 substances actives foliaires et systémiques complémentaires.

FACILITÉ D'EMPLOI

- | Possibilité d'utilisation de février à novembre.

APPLICATION AUTOMNALE

- | Formulation sous forme « ester », particulièrement adaptée aux applications d'automne et de sortie d'hiver.



COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de DÉBROUSSAILLANT 2D-P. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application

2/ TRAITER

Traiter selon la nature, la hauteur et la densité de la végétation à détruire, de façon à obtenir une pulvérisation directe et pénétrante. Appliquer uniformément sur le feuillage de la végétation à détruire jusqu'à la goutte tombante. Ne pas traiter sur sol nu.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épandre l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable). Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Pour cela, utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases de mélange, chargement et d'application.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Éviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme, surtout à proximité d'environnements sensibles, plantations, cultures, végétations spontanées que l'on désire conserver. L'utilisation d'un cache protecteur est recommandée.

Traiter à des températures inférieures à 25°C sous abri et ne jamais traiter sur sol chaud (température supérieure à l'air ambiant) notamment sur terrain caillouteux.

Délai de rentrée : 6 H

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.



EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

MENTIONS LÉGALES

AMM 2030332 - ATTENTION - H302 Nocif en cas d'ingestion - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du 2,4D EHE et du Dichlorprop-p EHE. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P301+P312+P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clefs. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation pour l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe1 Usage forêt et dévitalisation de broussailles : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 30% de la surface et dans le cas d'une application à l'automne ne pas appliquer ce produit ou toute autre préparation contenant du 2,4-D plus d'un an sur trois.

SPe2 Usage gazons de graminées : pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



NUF02-2020 - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel. DÉBROUSSAILLANT 2DP® marque déposée groupe Nufarm - Zonebleu® Marque déposée groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes - France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels



 **Nufarm**
Grow a better tomorrow